CAISSE DE RETRAITE FAM

Votre Bulletin D'Advantages de Pension

Septembre 2007

Rapport de Mission

Pour administrer prudemment le plan afin de fournier les meilleurs avantages pour des membres et bénéficiaires

Dans Cette Issue:

- **Du nouveau!!! Une foire aux questions**
- **Soyez prêts pour le …partage du revenu de retraite**
- **L'âge de la retraite passe de 69 ans à 71 ans**
- **Faits saillants des états financiers de 2006**
- **À la rencontre des employés**
- **À la rencontre des fiduciaires**
- **D'autres Nouvelles**

Du nouveau!! Une Foire aux questions

Avez-vous vu notre site Web dernièrement? Nous y avons ajouté une nouvelle section récemment; il s'agit d'une Foire aux questions que vous trouverez très utile! Prenez le temps de visiter le site et de nous faire part de vos commentaires. Nous aimerions aussi recevoir vos réactions; laissez-nous savoir si vous avez des questions que nous pourrions ajouter à la liste qui s'allonge sans cesse.

Notre site Web est le www.afmepw.com

Soyez prêts pour le …partage du revenu de retraite!

Ce changement à la *Loi de l'impôt sur le revenu* sera d'une aide précieuse à de nombreux retraités. Et c'est important que les participants actifs le sachent aussi, car cela pourrait modifier votre approche sur les épargnes REER. En voici les détails!

À compter de cette année – 2007 – les retraités pourront partager leur revenu de retraite provenant de diverses sources avec leur conjoint. Pourquoi les gens le feraient-ils? Tout simplement pour payer moins d'impôt. Et les réductions d'impôt sont nombreuses.

Il faut noter que depuis 1978, vous avez été en mesure de partager vos prestations en provenance du Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec. Vous pouvez maintenant partager le revenu en provenance des régimes de retraite agréés (RRA), comme la caisse de retraite de la FAM (Canada), et les REER.

Mais il y a une condition qui, à titre de participant de la caisse de retraite des musiciens, joue en votre faveur : si vous prenez votre retraite avant l'âge de 65 ans, le seul revenu que vous pouvez partager est le revenu en provenance d'un RRA [comme la caisse de retraite de la FAM (Canada)]. Le revenu en provenance d'un REER (habituellement versé par le biais d'une rente viagère établie par un assureur ou d'un fonds enregistré de revenu) ne peut pas être partagé avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans.

Un groupe appellé le « Regroupement des Canadiens pour le partage des pensions » estime qu'un couple formé de deux personnes âgées de 65 ans dont l'un des conjoints reçoit un revenu de 11 000 $ épargnerait le montant suivant en termes d'impôt chaque année :

Revenu annuel total	Économies annuelles d'impôt
32,000$	601$
52,000$	1,021$
72,000$	3,113$
92,000$	5,459$

Comme vous le voyez, il n'est pas nécessaire que l'écart de revenu soit important pour épargner de l'argent. Dans le premier exemple, un conjoint gagne 11 000 $ et l'autre reçoit 21 000 $ et pourtant ils épargnent plus de 600 $ d'impôt dans la première année, comparés aux impôts qu'ils auraient à payer si le fractionnement du revenu n'était pas une option.

Voici comment ça fonctionne. Vous et votre conjoint recevez vos revenus de retraite habituels pendant toute l'année. Au moment de soumettre vos rapports d'impôt, le salarié à revenu élevé « cède » une partie de son revenu de retraite au salarié à revenu faible dans le but de calculer les impôts que vous devez pour l'année.

Pour les participants actifs, cette information utile leur permet de planifier leur revenu de retraite au moment voulu. Jusqu'à présent, la souscription à un REER de conjoint constituait la seule façon de planifier le partage du revenu à la retraite. Comme il est maintenant possible de partager le revenu d'un REER à 65 ans, le REER de conjoint est un outil de planification beaucoup moins utile. Il est avantageux seulement si vous songez à prendre votre retraite bien avant l'âge de 65 ans.

Voilà de très bonnes nouvelles pour les retraités actuels et futurs!

Pour plus d'information sur le fractionnement du revenu de retraite, rendez-vous au site de l'Agence du revenu du Canada, Foire aux questions sur ce sujet au: http://www.cra-arc.gc.ca/agency/budget/2007/pension-f.html

Vous pouvez aussi communiquer avec votre conseiller fiscal personnel.

L'âge de la retraite passe de 69 ans à 71 ans

Dans le budget fédéral de cette année, une modification a été apportée à l'âge maximal auquel vous pouvez commencer à recevoir une rente en provenance d'un régime de retraite agréé (RRA) et d'un REER. À compter de 2007, vous pouvez attendre jusqu'à la fin de l'année de votre 71e anniversaire de naissance (plutôt que le 69e).

Pour le régime de retraite des musiciens, cela veut dire que vous pouvez continuer à accumuler des prestations de retraite après l'âge de 69 ans, car vous avez jusqu'à la fin de l'année de votre 71e anniversaire de naissance. Tout comme le fractionnement du revenu, voilà une autre bonne nouvelle pour les gens qui veulent continuer à travailler et qui ne sont pas pressés de puiser dans leurs épargnes de retraite ou de cesser d'accumuler des prestations en vertu de leur régime de retraite.

Ce changement s'applique aussi aux REER. Vous avez donc deux années additionnelles pour verser des cotisations en franchise d'impôt et deux années de plus pour gagner un revenu de placement en franchise d'impôt dans vos comptes REER. Voilà deux avantages qui contribueront à votre bien-être financier à la retraite.

Faits saillants des états financiers de 2006

Nous sommes heureux de signaler que la caisse a progressé, passant de 596 174 375 $ au 31 décembre 2005 à 653 863 091 $ au 31 décembre 2006, ce qui représente une hausse de plus de 9,5 % sur douze mois.

Ce montant en lui-même est un chiffre intéressant,

mais il n'a aucune valeur à moins d'être comparé à la valeur des prestations dues à tous les participants et retraités. Si vous souhaitez savoir comment se fait cette comparaison, passez à la septième question de notre FAQ.

Et si le montant de plus de 600 millions de dollars était beaucoup moins élevé que la valeur totale des prestations?

En voici la réponse concise : Les résultats de la dernière évaluation actuarielle révèlent que les cotisations négociées ajoutées à l'actif de la caisse et aux revenus futurs sur les placements sont suffisants pour pleinement satisfaire les obligations du régime. En d'autres mots, il ne sera pas nécessaire d'augmenter les cotisations ou de réduire les prestations, sauf si des événements extraordinaires surviennent au cours des prochaines années.

En 2006, la caisse a versé près de 17 millions de dollars en prestations, une augmentation de près de 9 % sur les chiffres de l'année précédente.

Les coûts d'administration de la caisse ont augmenté légèrement à un peu plus de 2,8 millions de dollars. Ce montant inclus tous les honoraires professionnels versés aux conseillers et gestionnaires de placements. Cela représente près de 0,4 % de l'actif de la caisse; c'est un très faible ratio de dépenses qui démontre l'un des grands avantages d'une grande caisse de retraite – les « économies d'échelle ». Règle générale, plus l'importance de la caisse est grande, plus les coûts d'administration du régime sont économiques en termes de pourcentage.

Pour obtenir une copie des états financiers de 2006, passez à notre site Web à la rubrique « Publications ». Ce document est disponible en anglais seulement.

À la rencontre des employés

Dans une série qui se continuera dans les prochains bulletins, nous vous offrons une entrevue avec l'un des employés de la caisse.

Humbert Martins
Directeur, Prestations de retraite

On peut dire que Humbert fait partie du « décor » au bureau de la caisse. Il travaille pour la caisse à temps plein depuis 23 ½ ans et pendant 2 ½ ans comme étudiant. Comment a-t-il obtenu ce travail? Selon Humbert, son frère aîné était là en premier et l'a appelé quand la caisse a eu besoin d'aide un été pendant quelques semaines. Il a aimé ses collègues de travail et le bureau; il a donc décidé de rester et de gravir les échelons avec les années. Diplômé en économie et en mathématique, ce travail lui convient parfaitement avec ces antécédents.

Pour Humbert, une journée de travail est occupée à:

- répondre aux demandes d'information par téléphone et par courrier avec l'aide experte de son assistante Dale McDonald;
- mettre sur pied et traiter les bordereaux de chèques de rente;
- traiter les demandes de service de rente et autres prestations en provenance du régime;
- réviser les brouillons des bulletins et autres documents de communication;
- préparer les présentations aux participants;
- être le « bras droit » de l'administratrice du régime, Ellen Versteeg-Lytwyn.

Selon Humbert, le véritable atout de son travail est d'aider les participants à choisir leurs options et à recevoir leur rente de retraite. Selon lui, son travail lui permet d'expliquer le régime aux participants qui peuvent alors mieux comprendre certaines caractéristiques du régime. Pouvoir éclairer les participants est un travail très enrichissant, selon Humbert.

Cela se rapproche de ce que Humbert envisage comme l'un des plus grands défis que la caisse devra relever : s'assurer que les participants sont bien informés et fournir la bonne information aux bonnes personnes au bon moment. Humbert espère que la section de la « Foire aux questions » lancée récemment sur le site Web permettra de répondre aux questions des participants. Il croit que la lecture des réponses sera utile, car les participants pourront retenir l'information ou retourner au site au besoin. Humbert projette de continuer, et même d'augmenter, ses efforts au niveau des communications « face à face » en participant davantage aux divers congrès et événements locaux.

Quand il n'est pas au bureau, Humbert adore passer du temps avec sa famille, surtout avec ses trois neveux et sa nièce. Il aime les jeux, que ce soit les cartes, les jeux de table ou les jeux en ligne, et il adore lire et aller au cinéma. Il a lu le dernier *Harry Potter* dans les 72 heures de son lancement!!

Humbert est un membre dévoué de l'équipe et projette travailler auprès de la caisse jusqu'au moment de sa retraite!

À la rencontre des fiduciaires

Dans une série qui se continuera dans les prochains bulletins, nous vous offrons une entrevue avec l'un des fiduciaires de la caisse.

Charles Barbeau, Vice-président, Montréal
Guilde des musiciens du Québec

Charles fait maintenant partie du conseil de fiducie à titre de fiduciaire des employés. Il compte 30 ans de grandes réussites dans l'industrie de la musique, comme pianiste et claviériste au début de sa carrière et plus récemment comme directeur musical ou chef d'orchestre auprès d'organismes comme Radio-Canada, l'Orchestre Symphonique du Centre national des Arts, l'Orchestre Symphonique de Montréal et de nombreuses émissions télévisées. Il a aussi travaillé avec des artistes canadiens de renommée comme André Gagnon, Ginette Reno, Lara Fabian, et même Céline Dion au début de sa carrière. Ses prestations musicales l'ont amené à voyager dans le monde entier – incluant les Etats-Unis, la France, l'Italie et le Japon.

Charles a toujours été un musicien dans l'âme, mais comme il dispose maintenant d'un peu plus de temps, il a consenti à solliciter un poste auprès de la Guilde en mars 2006. Charles estime qu'il s'intéresse à la Guilde et à la caisse de retraite, parce qu'il souhaite « faire sa part » pour l'industrie qui l'a soutenu et nourri pendant de nombreuses années. Il souhaite fortement partager son expérience et ses connaissances avec la prochaine génération de musiciens. Comme il gère ses propres avoirs (et certains biens familiaux), Charles s'intéresse fortement au monde des placements. Il croit que ses expériences personnelles seront un atout précieux pour s'acquitter de ses fonctions comme fiduciaire.

Selon Charles, le plus grand défi que devra relever la caisse est le suivant : « Tout comme les autres caisses de retraite au Canada, nous devons composer avec la possibilité d'une baisse des participants et d'une augmentation des retraités – en partie à cause des lois qui affectent notre propre industrie et aussi simplement à cause du phénomène de vieillesse des « baby-boomers » . L'un de nos principaux objectifs est de rechercher la bonne stratégie de placements pour gérer la situation au cours des prochaines années lorsque les enfants d'après-guerre parmi nos participants passeront de la phase des contributions à la phase du service de la rente. »

Dans ses moments de loisir, Charles est un amateur de chevaux et il possède une ferme équestre. Sa conjointe et ses deux filles partagent aussi son enthousiasme.

Nous sommes heureux que Charles siège au conseil de fiducie et nous espérons qu'il sera disposé à continuer à « faire sa part » pendant de nombreuses années.

Nouvelles

Bobby Herriot, fiduciaire des employés, annonce sa retraite à compter du 31 juillet 2007 après de nombreuses années de services dévoués auprès de la Fédération (incluant son mandat à titre de fiduciaire de la caisse). Nous remercions Bobby pour ses services auprès de la Caisse et nous offrons à Bobby et Etta nos meilleurs voeux pour de longues années de retraite heureuses et fructueuses.

Nous accueillons Bill Skolnik, nouveau Vice-président du Canada, FAM, au poste de fiduciaire des employés.

Publié par la Caisse de retraite et de bien-être de la Fédération américane des musiciens et des employeurs (Canada) dans le but de promouvoir la Caisse, et d'instruire les participants sur les règlements de la Caisse et les questions générales sur les prestations.

Veuillez prendre note
Tous les efforts sont déployés afin d'assurer la véracité des informations présentées dans ce bulletin. En cas d'erreur d'interprétation entre ce bulletin et les règles et procédures du Régime, les Règles officielles du Régime ont préséance.